



## DÉCISION

N° : 2025 - 236

Exécutoire le : 15 JUIL. 2025

Publiée / Notifiée le : 15 JUIL. 2025

Visée le : 15 JUIL. 2025

*COMMANDE PUBLIQUE*  
**Marché n°25024**  
**Maitrise d'œuvre pour le réaménagement de la plage du Lido**  
**Attribution**

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021 et du 21 juin 2021 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13<sup>ème</sup> vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée,  
Considérant la nécessité pour Grand Lac d'être accompagné par un maître d'œuvre pour les travaux de réaménagement de la plage du Lido

### DÉCIDE :

#### ARTICLE 1 :

Décide de signer le marché n°25024 avec le groupement d'entreprise SAFEGE SAS / NATURA SCOP dont le mandataire SAFEGE SAS est domicilié 48 Avenue du lac du Bourget 73377 Le Bourget du Lac, Pour un montant provisoire de 20 550€ HT et un taux d'honoraires de 7%

#### ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- Mme la Préfète de la Savoie,
- M. le Receveur,
- Le mandataire du groupement titulaire : SAFEGE SAS

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains,

Le 13<sup>ème</sup> Vice-Président délégué à la  
commande publique

Yves MERCIER

Signé électroniquement pour le Président, par délégation,  
par Yves MERCIER Vice Président Commande publique, travaux, patrimoine intercommunal et gens du voyage  
le 15/07/2025 11:41:28



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Décision 2025-236 : Marché n.25024 - Maitrise d'oeuvre pour le réaménagement de la plage du Lido - Attribution

Date de transmission de l'acte : 15/07/2025

Date de réception de l'accusé de  
réception : 15/07/2025

Numéro de l'acte : Dec1081 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20250715-Dec1081-AR

Date de décision : 15/07/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics  
1.1.2. Dossier du marché (travaux, fournitures, services)